

## garde d'une fille de 17ans

## Par kev, le 21/10/2011 à 22:42

c'est pour ma belle soeur.

ses parent sont divorcés elle vit chez son pere.

son pere étant gravement malade, elle aimerait rester vivre avec sa belle mére(si le papa vient a décédé) est ce possible si la maman demande a ce qu'elle revienne avec elle? a t-elle une solution, une démarche a faire? merci pour vos réponse

## Par Domil, le 22/10/2011 à 13:56

Il faudra, le cas échéant et si le père meurt avant ses 18 ans, que la belle-mère demande la résidence de l'enfant en requête au JAF. L'enfant aura tout intérêt à prendre son propre avocat et demander à être entendu par le juge.